

Administration Communale

Séance du 09 novembre 2015

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/15/09/09/SO

9. PCS – Convention 2015 ASBL GYMSANA – Examen – Décision.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme. INCANNELA Josée, MM. ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Echevins, Mme. PERNIAUX Cynthia, Echevine f.f., M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, MM. DEVILLERS François Conseiller communal – Député wallon, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes. GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme. VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes. CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.

Le Conseil Communal, en séance publique :

Vu les articles L1122-17, L1122-19, L1122-20, L1122-26, L1122-27 et L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation traitant de dispositions du Conseil communal ;

Vu les articles L1123-3 et L1123-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation traitant de dispositions du Collège communal ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les Villes et Communes de Wallonie ;

Vu le partenariat avec l'ASBL GYMSANA dans le cadre de la réalisation d'un projet bien-être dont le but est l'animations de séances de gym douce favorisant l'amélioration de l'autonomie et de la qualité de vie des participants par la pratique d'activités motrices régulières, qui sont dispensés et accompagnés par des professionnels spécifiquement formés en APA.

Ces séances sont pour la plupart collectives (pour le social), portées par une pédagogie de la réussite et ludique (pour le plaisir et la motivation), avec du matériel stimulant et varié (pour la participation) et hebdomadaires (pour en tirer un maximum de bienfaits).

Attendu que la convention 2015 a été soumise à l'approbation du Collège communal en date du 26 octobre 2015 et de la commission d'accompagnement en date du 23 octobre 2015 ;

Attendu que la convention de partenariat doit être soumise à l'approbation du Conseil communal

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la convention de partenariat entre l'ASBL Gymsana et le PCS pour l'année 2015.

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Directeur général,

J-L. LAMBRECHTS

POUR EXTRAIT CONFORME :



Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

Le Bourgmestre,

Ch. MOUREAU